OEA/Ser.G

CP/INF. 9634/23

9 février 2023

Original: espagnol

INTERVENTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR JEAN VICTOR GÉNÉUS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE D’HAÏTI, DURANT LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL PERMANENT CÉLÉBRÉE LE 10 FÉVRIER 2023

SUR LA SITUATION QUI SÉVIT EN HAÏTI

**SESSION SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT DE L’OEA**

**SUR LA SITUATION EN HAÏTI**

**INTERVENTION DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES CULTES**

**SON EXCELLENCE MONSIEUR JEAN VICTOR GENEUS**

**Vendredi 10 février 2023**

Monsieur le Président du Conseil permanent,

Monsieur le Secrétaire Général,

Monsieur le Secrétaire Général adjoint,

Mesdames Messieurs les Représentants Permanents et Observateurs,

Mesdames, Messieurs, les Représentants Suppléants,

Mesdames, Messieurs,

Je me réjouis de l’opportunité qui m’est offerte de m’adresser une nouvelle fois au Conseil Permanent sur la situation de mon pays. Je remercie le Président du Conseil Permanent, l’Ambassadeur Anthony Phillip-Spencer, Représentant Permanent de Trinité et Tobago, pour avoir convoqué cette nouvelle session spéciale sur Haïti. La présence a cette session des représentants et distingués délégués des différents Etats membres est encore une preuve du grand intérêt de la région pour accompagner Haïti et son Gouvernement dans la recherche de solutions pour un retour rapide de la sécurité et un fonctionnement régulier des institutions. Au nom du Gouvernement de la République d’Haïti et de tous les Haïtiens, soyez tous remerciés.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

J’aimerais d’entrée de jeu partager avec vous, les récentes évolutions survenues dans la vie politique en Haïti. Le 21 décembre 2022, une étape importante a été franchie avec la signature par un nombre importants de partis politiques, d’organisations de la société civile et de corps professionnels du document intitulé « Consensus National pour une transition inclusive et des élections transparentes ». Ce document élaboré dans le cadre d’un dialogue franc et sincère entre le Gouvernement et des forces vives du pays met l’accent sur les grands principes d’intérêt public comme la transparence, la responsabilité, l’impartialité, la nécessité de mettre fin à l’impunité, l’inclusion et la poursuite du dialogue même au-delà de la période de transition, sans oublier des actions urgentes pour adresser la souffrance des couches les plus vulnérables.

Il faut dire que des sacrifices ont été consentis de part et d’autre. Ce qui fait que l’adoption de ce document a été salué comme un pas dans la bonne direction tant à l’intérieur qu’à l’extérieur du pays. Tout en nous félicitant des nombreux soutiens reçus, il demeure évident que ce pas dans la bonne direction doit être suivi de plusieurs autres pour arriver véritablement au rétablissement et au fonctionnement régulier des institutions républicaines.

Ainsi compris, les efforts pour élargir le consensus national autour d’une feuille de route, se poursuivent et de l’avis du Gouvernement doivent aller au-delà même de la période de transition. Nous espérons que des secteurs encore hésitants ne tarderont pas à rejoindre cette solution haïtienne qui s’inscrit dans une démarche patriotique pour mettre fin à la crise dont le pays en a déjà trop souffert. Comme l’a souligné le Premier Ministre Ariel Henry, « *Notre nation est sur le point de marquer l’histoire et de montrer au reste du monde que nous, Haïtiens, nous pouvons nous entendre en vue de trouver des solutions durables pour la bonne marche du pays ».*

Entre temps, le Gouvernement s’engage dans la mise en œuvre des dispositions et recommandations contenues dans le document. C’est ainsi que le Haut Conseil de Transition (HCT) l’une des structures importantes prévues a été constituée et installée dans ses fonctions le lundi dernier 06 février dernier, la veille du 07 février, date très symbolique de l’histoire nationale. Pour l’instant, les consultations progressent pour la mise en place d’autres structures comme l’Organe de Contrôle de l’Action Gouvernementale (OCAG), composé de 21 membres, devant lequel le Gouvernement devra rendre compte ainsi que le Conseil Electoral Provisoire (CEP) devant organiser les joutes électorales.

Toujours pour permettre le retour au fonctionnement régulier des institutions, je souhaite porter à la haute connaissance du Conseil Permanent la nomination récemment du Président de la Cour de Cassation, la plus haute instance judiciaire du pays, inopérante depuis plusieurs mois. Le choix porté sur l’un des plus anciens juges a été salué tant par les associations de magistrats que par des organisations de la Société civile. D'autres Juges, seront nommés sous peu pour compléter la composition de cette importante institution et la rendre à nouveau fonctionnelle. Par ailleurs, devant la nécessité d’une justice saine et équitablement distribuée pour ramener la confiance de la population dans les institutions étatiques, un travail de veting a été réalisé au sein de l’appareil judicaire de manière à identifier certains magistrats décriés par la clameur publique et soupçonnés d’implication dans des actes de corruption.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Ces nouvelles pour réjouissantes soient elles, ne doivent porter quiconque à ignorer la gravité de la situation sécuritaire. Elle devient encore plus fragile et plus dangereuse. Les gangs armés continuent malheureusement de défier les forces de la loi en commettant toutes sortes d’abus et d’exactions contre la population et empêchent tout fonctionnement régulier de l’activité économique dans de larges zones du territoire. Les actes criminels odieux commis sur des membres de la Police Nationale d’Haïti (PNH) dans la zone de Pétion Ville le 21 janvier et dans le Département de l’Artibonite quatre jours plus tard, le 25 janvier, continuent de créer l’émoi et le désarroi au sein de la population. Il se développe donc un climat délétère qui menace chaque jour davantage les vies et les biens mais aussi compromet les efforts pour acheminer l’aide humanitaire aux zones les plus défavorisées.

C’est pour cette raison que je veux m’acquitter de l’impérieux devoir de renouveler devant cette importante assemblée régionale la demande formulée dans la lettre du 08 octobre 2022 adressée au Secrétaire Général par le Premier Ministre Ariel Henry pour l’envoi d’une force multinationale spécialisée pour accompagner les forces de l’ordre dans la lutte contre les gangs armés. Il s’agit d’une demande qui a bénéficié d’un large support parmi les forces vives et les groupes organisés du pays. Les signataires de l’Accord du 21 décembre 2022, auquel j’ai fait référence plus haut, reconnaissent à l’unanimité que la sécurité est une condition essentielle pour la tenue des élections dans le pays. À cet effet, ils se sont déclarés « *favorables à l’assistance internationale immédiate en matière de sécurité telle que sollicitée en octobre 2022 par le Gouvernement de la République* ».

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je dois aussi souligner que cette demande a aussi reçu le soutien de plusieurs Gouvernements de la région qui pour la plupart ont mis l’accent, à l’OEA aussi bien que dans d’autres fora, sur son caractère urgent. Le Gouvernement haïtien est très sensible à cette forme de solidarité qui peut empêcher que plus de vies soient fauchées inutilement. Il me parait aussi important de noter que d’autres gouvernements amis ont opté pour une solidarité encore plus agissante soit en offrant leur expertise à notre pays en matière de répression de la grande criminalité, soit en se montrant disposer à intégrer la force spécialisée quand elle serait constituée. Pour toutes ces manifestations de bonne volonté mon Gouvernement exprime sa gratitude tout en espérant qu’elles ne tarderont pas à se traduire dans les faits.

Je ne peux m’empêcher de rappeler à votre attention le fait qu’Haïti ne produit ni de drogues, ni d’armes. Pourtant, elle est devenue l’un des chemins de transit préférés des trafiquants de la région. Sur le terrain, les routes de la drogue et des armes sont contrôlées par les gangs armées. Si l’on prend en considération les données récentes indiquant une montée de la violence, des crimes, de l’insécurité d’une manière générale et leurs impactes sur les pays voisins, nous sommes en droit d’affirmer que le problème actuel d’Haïti est en train de devenir un danger pour la Caraïbes. C’est donc aussi l’une des raisons pour lesquelles nous demandons à l’OEA d’explorer les mécanismes interaméricains d’assistance réciproque déjà existants pour venir en aide au peuple haïtien.

S’agissant des sanctions, le Gouvernement haïtien réitère toute son appréciation aux états membres de l’organisation qui, en application de la résolution 2653 du 21 octobre 2022 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, ont décidé des mesures de restriction contre des membres des groupes armés ainsi qu’à leurs supporteurs. Il espère non seulement la poursuite et le maintien de ces mesures mais aussi attend qu’elles soient accompagnées d’autres actions plus directes et plus robustes, c’est à dire frapper les gangs armés dans leur capacité d’opération, les empêchant ainsi de nuire aux paisibles citoyens. En effet, les évènements malheureux qui ont coûté la vie aux valeureux membres de la PNH indiquent comment ces forces de déstabilisation ont encore des moyens importants à leur disposition malgré les sanctions.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

C’est aussi important de vous expliquer que les défis et difficultés imposés par la situation sécuritaire n’ont pas détourné le Gouvernement de ses objectifs en matière de transparence et de bonne gouvernance. Le Premier Ministre Ariel Henry maintient sa promesse d’une Administration publique plus performante et plus transparente à la fin de la période de transition. C’est ainsi que la bonne gestion des finances publiques et la poursuite de la lutte contre la corruption ont permis à l’Etat d’augmenter ses recettes de l’ordre de 23,5 % par rapport au trimestre précédent. Cette augmentation des recettes doit se traduire en des retombées positives pour ce qui concerne les conditions de vie de la population par le financement de programmes sociaux.

Conscient du lien inextricable entre la misère et l’insécurité, le Gouvernement a mis en place certains programmes économiques à impact rapide notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire en vue d’adresser de manière adéquate et responsable le problème de la population vivant en situation d’insécurité alimentaire. Ce programme mis en œuvre à travers le Ministère de l’Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural, parmi tant d’autres, doit apporter une certaine amélioration dans la disponibilité des produits agro-alimentaires locaux à court terme ; faciliter en quantité et en qualité suffisante des produits aux ménages par le désenclavement des routes rurales sur une période de 8 mois. J’en profite pour solliciter un soutien à ce programme en particulier mais aussi à d’autres programmes mis en œuvre par le Gouvernement pour s’attaquer à la misère, au chômage des jeunes et à la détérioration des conditions de vie des classes défavorisées.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Pour ce qui concerne la coopération avec l’Organisation des Etats Américains, le Gouvernement, à travers la Mission Permanente d’Haïti, a soumis à votre appréciation le projet de résolution intitulé«  SOUTIEN RENOUVELÉ POUR UNE ASSISTANCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR DES ÉLECTIONS INCLUSIVES, TRANSPARENTES, LIBRES, ÉQUITABLES ET CRÉDIBLES ET POUR UNE TRANSITION DÉMOCRATIQUE EN HAÏTI ». Il s’agit d’un texte qui rejoint la plupart des préoccupations que je viens d’exprimer particulièrement la nécessité urgente d’accompagner la Police Nationale d’Haïti dans la lutte contre les gangs armés mais aussi qui offre à l’organisation un canal de communication direct et régulier avec les instances dirigeantes du pays avec la création d’un groupe de travail sur Haïti. C’est ainsi que son adoption ne peut que nous conduire à des actions plus harmonieuses et plus coordonnées, toujours dans l’esprit de solidarité, les principes et les valeurs de notre organisation.

Je vous remercie.



CP47152F01